

Buttes du Parisis : travaux de sécurisation de la promenade

Fin novembre 2022, des travaux visant à sécuriser la promenade vont avoir lieu dans l'Espace naturel régional des Buttes du Parisis. Ils seront pilotés par l'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France (AEV), aménageur et gestionnaire du site.



Le chantier se déroulera sur l'ensemble du massif. Il durera entre un et deux mois, selon les conditions météorologiques. Il consistera à retirer ou élaguer les arbres situés en bordure de ces chemins, et identifiés comme potentiellement dangereux : vieillissants, malades, blessés, fragilisés par les aléas climatiques (sécheresse estivale notamment), avec des risques de chute de branches ou de l'arbre lui-même en cas de coup de vent. Cette intervention a été décidée suite à la dernière tournée de sécurité. Des panneaux sur place informeront le public.

Les « tournées de sécurité » : un diagnostic nécessaire à l'accueil du public, à la pérennité de la forêt

Chaque année, les techniciens forestiers de l'AEV effectuent des « tournées de sécurité », pour vérifier que les arbres situés le long des allées et des chemins ouverts à la promenade ou en bordure des habitations, ne posent aucun souci de sécurité. Cette évaluation vise aussi à pérenniser, conserver, voire développer le patrimoine arboré. Le diagnostic s'appuie sur le repérage de signes extérieurs de traumatisme : zones attaquées par des champignons lignivores, « tenue » de l'arbre (l'affaissement d'un arbre au-dessus d'un chemin peut présenter un danger), altération de l'écorce et/ou des feuilles... Dans de rares cas, une étude phytosanitaire peut s'avérer indispensable pour compléter ce diagnostic. La programmation de travaux de sécurité découle de ces diagnostics, avec des interventions comme l'abattage et l'élagage des arbres concernés.

Infos pratiques

Pour la sécurité de tous, il est recommandé de se tenir éloignés du chantier pendant les travaux.